



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne
Arrondissement d'Agen
Mairie de Bon-Encontre
Arrêté du Maire (Extrait du Registre)
du 1^{er} avril 2026

n°2026 / 10

Arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe Moineau, 1^{er} adjoint.

Le Maire de la Commune de Bon-Encontre ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Monsieur Philippe MOINEAU a été élu 1^{er} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint,

ARRÊTE

Article 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Philippe MOINEAU, 1^{er} adjoint, pour exercer les attributions dans les domaines suivants :

En collaboration avec le service ou les services concerné(s) :

Voirie

Bâtiments communaux

- **Gestion et travaux du patrimoine (dont bâti historique).**
- **Sécurité et conformité du patrimoine bâti (dont bâti historique) :**
 - Participer aux visites de la commission de sécurité.

Transversalité et coordination

- **Budget et marchés publics :**
 - Participer à l'élaboration du budget dédié à la voirie, aux bâtiments et au cadre de vie.

- Suivre les marchés publics pour les travaux et prestations relevant des compétences déléguées.
- **Communication et concertation :**
 - Animer la commission Voirie, bâtiment et cadre de vie
 - Informer régulièrement le bureau, le conseil municipal et les habitants sur les projets et les réalisations.
 - Organiser des réunions publiques ou des ateliers participatifs sur les grands projets
 - Participer aux réunions avec les partenaires institutionnels.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Bon-Encontre, le 1^{er} avril 2026

Pour copie conforme
Madame Le Maire,



Madame Le Maire,
Laurence LAMY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le,

2 Avril 2026

Signature de l'intéressé :